

NOUVELLE BIOGRAPHIE NATIONALE

14



ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

2018

ments, soucieux de l'ordinaire et du concret, ferme mais discret sur l'essentiel, ce prêtre catholique ouvert et disponible à tous, dans sa vie pastorale comme dans ses activités savantes, rigoureusement fidèle à sa foi et à son état, mais intéressé à toute position diverse et tolérant toute controverse fondée, bien que docteur en théologie d'une université catholique, ne travailla pas surtout le matériau chrétien. Il lui suffisait de son expérience d'*homo religiosus* pour y entrer intimement; son expérience d'historien des religions, rompu à la méthode comparative génétique et à une démarche historique, phénoménologique et herméneutique fondée sur l'identification du sacré donnait de surcroît à son esprit les coudées franches d'une généreuse universalité.

A. van Tongerloo et S. Giversen (éds), *Manichaica Selecta* (Manichaeae Studies, I), Lovanii, 1991, p. XV-XX. – A. Théoridès, P. Naster, A. van Tongerloo (éds), *Humana condicio. La condition humaine* (Acta Orientalia Belgica, VI), Bruxelles-Louvain-la-Neuve-Leuven, 1991, p. 7-11. – P.-M. Bogaert, *Hommage au professeur Julien Ries*, dans *Revue théologique de Louvain*, 22, 1991, p. 452-454.

Jean-Claude Polet

ROLIN-JAEQUEMYS, Édouard, Gustave, Marie, baron, juriste, diplomate, homme politique, né à Gand le 23 janvier 1863, décédé à Bruxelles le 11 juillet 1936.

Issu de la bourgeoisie libérale gantoise, Édouard Rolin-Jaequemys est né dans un milieu propice au goût du droit. Fils de Gustave Rolin (1835-1902), que l'on considère comme un des fondateurs du droit international institutionnalisé, et d'Émilie Jaequemys (1842-1906) qui donnera son nom à son mari, il appartient à une famille dont les liens matrimoniaux avec des familles belges influentes sont nombreux : les de Codt, les Hymans, les Fallon, les Muûls ou les Wittouck. Il est aussi le neveu d'Albéric Rolin, professeur de droit international à l'Université de Gand jusque 1913. Après avoir entamé son *cursus* à Gand, Bruxelles puis Paris, il sort docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles en 1884 et se trouve très rapidement projeté aux premières

lignes de la revue juridique dont son père est une véritable incarnation de réputation internationale : la *Revue de droit international et de législation comparée*, fondée en 1869. Entré comme secrétaire en 1887, il en reprend les rênes à partir de 1893 jusqu'en 1914.

Avant 1914, le juriste s'investit dans la bonne marche de l'Institut de droit international fondé en 1873 par Pasquale S. Mancini, Tobias Asser, John Westlake et son père. Simple membre associé en 1891, il en sera finalement président en 1922-1923. L'Institut lui offre l'occasion de donner son opinion sur de nombreuses questions de doctrine, à l'instar de l'interprétation du *ius ad bellum*, le droit à la guerre. Lors de la session de 1912, il ne manque pas d'adopter une position hétérodoxe dans le milieu des internationalistes, en préférant la prohibition de la guerre à ce que l'on appelait son « humanisation ». À cette époque, la jeune Fondation Carnegie fondée en 1910 en vue de financer les initiatives pacifistes et juridiques allant en ce sens devient un bailleur de fonds essentiel du droit international, ce qui constitue, comme le confie Rolin-Jaequemys à son épouse, « un sujet fréquent de discorde ».

Engagé dans un grand nombre d'organismes, Rolin-Jaequemys préfigure à plus d'un titre la fonction d'« expert » juridique dont la compétence sera nettement valorisée après la Conférence de la paix de Versailles. Il ne sera en revanche jamais professeur. Présent aux Conférences de la paix de La Haye de 1899 et 1907, membre du Conseil supérieur du Congo puis du Conseil colonial dès 1908, fondateur de l'Association pour l'assistance des prisonniers de guerre en 1914, le premier conflit mondial ouvre pour lui une période d'épreuves mais aussi de fonctions internationales qui marqueront sa vie juridique. Après avoir passé le mois d'août 1914 à Liège, il critique le non-respect des conventions de La Haye et se consacre à l'œuvre des Prisonniers belges en Allemagne durant la guerre. Secrétaire général de la délégation belge lors de la Conférence de la paix de Versailles (1918-1919), il plaide en faveur d'une annexion de la Flandre zélandaise à la Belgique – séduit comme Paul Hymans ou Pierre Orts par les thèses « grandes belges » de Pierre Nothomb.

Bien que la Belgique ne sera que peu écoutée à Versailles, la mission du juriste est

considérée comme un succès. On va à nouveau faire appel à lui. Représentant de la Belgique aux conférences de Spa et de Trianon – défavorable aux Hongrois, ce qui lui vaudra leur ire – il occupe de 1920 à 1925 la fonction de haut-commissaire belge auprès de la Haute-Commission interalliée du Rhin. Le poids personnel et relatif de Rolin-Jaequemys au sein du processus décisionnel à Coblenz de 1920 à 1925 nous est bien connu. Il doit veiller à maintenir sa position d'équilibre entre Londres et Paris, non sans devoir rester dans le cadre des instructions envoyées par le Département. Les ministres Paul Hymans puis Henri Jaspar se sont toujours opposés au haut-commissaire français Paul Tirard, favorable au « détachement » de la Rhénanie de l'orbite du Reich, ce que les Belges interprètent comme une dangereuse annexion déguisée de la zone par la France. Au contraire de son homologue français, Rolin-Jaequemys présente surtout le profil du juriste. S'agrègent autour de lui certains de ses jeunes collègues, à l'image de Fernand MuÛls, son futur gendre. Il sera opposé à l'occupation de la Ruhr souhaitée par la France dès la fin 1922, sans pour autant avoir gain de cause.

Rolin-Jaequemys, souvent critiqué par la presse militariste et nationaliste, telle la *Nation belge*, accepte certes de couvrir des sanctions collectives en territoire occupé mais se refuse à laisser passer des actes relevant de l'exaction sur les biens et les personnes. Maintenant le contact avec le droit international, il représente une forme de passage de la théorie à la pratique. Chez lui, cette confrontation au réel s'effectue par le biais du droit d'occupation. Rolin-Jaequemys participe – et il s'agit d'un acte inaugural pour la Belgique – à l'occupation d'un territoire en tant qu'administrateur investi de pouvoirs très larges. Opposé à la volonté française d'appliquer les sanctions à l'égard de l'Allemagne dans leur acception la plus dure, il « incarne » aux yeux de sa hiérarchie mais aussi de l'opinion publique belge la politique de réconciliation avec l'Allemagne. Lorsque le directeur de la section des questions belges de la *Wilhelmstrasse*, Von Mutius, confie à un diplomate belge en poste à Berlin en 1921 que des bruits courent selon lesquels le haut-commissaire changerait bientôt d'affectation, le diplomate retient qu'il a contribué à « arrondir

les angles et à faciliter la solution de difficultés (...), on y considère son départ comme un évènement regrettable qu'il y a lieu d'éviter, si possible ». Rolin-Jaequemys, c'est l'anti-Revanche.

Au printemps 1925, il s'apprête à quitter Coblenz pour occuper quelques mois la fonction de ministre de l'Intérieur dans le cabinet POB-catholique de Prosper Poullet et d'Émile Vandervelde. Et la Belgique obtient qu'il soit élu juge à la Cour permanente de justice internationale (CPIJ) en 1930. Le passé de haut-commissaire de Rolin-Jaequemys ne plaide pas toujours en sa faveur. L'Allemagne ne votera pas facilement pour lui, malgré la douceur de son régime à Coblenz. Mais Rome, Athènes et Londres soutiennent la Belgique. Au milieu de bien des aléas, durant l'été 1930 et plusieurs consultations entre Edmond de Gaiffier, ambassadeur à Paris, Philippe Berthelot et René Massigli, Hymans affirme que ce siège à la CPIJ « est un droit que la Belgique réclame ». Le mot est fort. Le plus étonnant est que tout ce mouvement se fasse à l'insu de Rolin-Jaequemys lui-même.

Il est finalement élu et se rend périodiquement à La Haye aux séances de la Cour. Il est rapidement confronté à la question de la neutralité du juge, dès la première affaire à laquelle il prend part en 1931 à propos de la question de la compatibilité d'un projet d'union douanière austro-allemand avec le traité de Versailles, prohibant toute annexion de Vienne par Berlin. Cette union étant un potentiel premier pas vers l'*Anschluss*. Autrefois connu pour son inflexibilité scientifique, le juriste maintient le même cap, quitte à mécontenter ses collègues et sa hiérarchie.

Fidèle à sa marge de manœuvre et à sa liberté de juriste, faisant régulièrement la navette entre son domaine de Gomzé-Andoumont et la Cour de La Haye, il décède en 1936 et laisse la place à une nouvelle génération de juristes qu'il aura contribué à former et dont les carrières politiques et juridiques seront particulièrement brillantes : Paul Struye, Fernand MuÛls et Charles de Visscher.

Édouard Rolin-Jaequemys a épousé Amélie Demeure (1863-1923) le 16 avril 1885. Six enfants naissent de cette union : Marie, Hélène, Emmanuel, Alix, Geneviève et Cécile.

Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Fonds Édouard Rolin-Jaequemyns (T423/2). – Château de Gomzé-Andoumont, à Sprimont, Archives personnelles de la famille Rolin-Jaequemyns. – Archives du Service public fédéral Affaires étrangères, à Bruxelles, Haut-Commissariat au Rhin (n° 10.458) et Cour permanente de justice internationale 1921-1930 (n° 10.659). – Entretien avec Edmond Muûls, 24 octobre 2014.

Annuaire de l'Institut de droit international, vol. 25, 1912, p. 421-423. – *Pourquoi pas ?*, 4 janvier 1924, p. 3-5. – P. Tirard, *La France sur le Rhin : douze années d'occupation rhénane*, Paris, 1930. – N. Mignon, *L'occupant au pluriel. Autorités civiles et militaires belges sur la rive droite du Rhin (1921-1925)*, dans P.-A. Tallier, P. Nefors (dir.), *Quand les canons se taisent. Actes du colloque international organisé par les Archives de l'État et le Musée royal de l'armée et d'histoire militaire (Bruxelles, 3-6 novembre 2008)*, Bruxelles, 2010, p. 127-150. – V. Genin, *Les experts belges auprès de la Cour permanente de justice internationale (1921-1930). Indicateurs de la position de la Belgique dans la hiérarchie internationale ?*, dans *Cahiers SIRICE (Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe)*, n° 18, 2017/1, p. 61-76. – V. Genin, *Incarner le droit international. Du mythe juridique au déclassement international de la Belgique (1914-1940)*, Bruxelles-Paris-Berne, 2018.

Vincent Genin

RONSE, Henri, Adelin, Paul, homme de théâtre, écrivain, éditeur, metteur en scène d'opéra, né à Uccle (Bruxelles) le 10 mai 1946, décédé à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher, France) le 12 décembre 2010.

Fils d'Armandus Ronse, né à Gand en 1902, industriel, et de Pauline Raick, née à Ixelles en 1924.

Au cours de son enfance, qu'il passe en partie à Ostende, il découvre l'œuvre et le monde de James Ensor et de Léon Spilliaert qui lui font forte impression. Après des humanités classiques à l'Athénée Robert Catteau, il s'inscrit en 1963 comme élève libre à l'Université libre de Bruxelles, en Philosophie et Lettres de même qu'à la faculté de Droit. Il en retient les cours donnés par Maurice-Jean Lefebvre,

«homme fragile, subtil, aux goûts contradictoires, sceptique et enthousiaste», très fin connaisseur de l'œuvre de Jean Paulhan. Il interrompt ses études en 1966 et se marie avec Nicole Dupont, à Colombes, le 19 juin 1967.

En avril 1965, un exposé sur René Char lui fait remporter le deuxième tournoi des Jeunes Poétiques. Sa fibre littéraire se traduit dans ses premiers écrits, notamment sur le maniérisme au XX^e siècle. Lorsqu'il rencontre le poète Marcel Lecomte, il lui confie être «parvenu à un tournant qui demeurera clandestin pour tout autre. Je veillerai cependant à conserver, par ailleurs, le masque inaltéré de l'officialité». Avec Lecomte, il forme le projet d'une nouvelle revue, *Alpha Plus*, qui ne verra pas le jour, mais déjà s'affirme un tempérament de secrétaire de rédaction, de directeur littéraire.

En avril 1966, il s'établit à Paris, boulevard Jourdan, non loin du théâtre de la Cité internationale universitaire – la salle La Resserre – qui sera le premier port d'attache du théâtre Oblique, en 1972. De 1966 à 1967, il signe régulièrement des chroniques littéraires dans *Les Lettres françaises* (de Michel Leiris à Jacques Derrida) où l'on trouve également la signature de l'écrivain et éditeur Roger Borderie, le futur compagnon de route de Ronse dans la revue *Obliques*. Ronse apportera des contributions plus ponctuelles dans *Critique* (au sujet de Jorge Luis Borges et de Gérard Genette) et dans *La Nouvelle Revue française*. Une étude particulièrement fouillée sur les proses brèves d'Henri Michaux attire l'attention de Louis Aragon qu'il rencontre peu après. L'ancrage parisien de Ronse se concrétise dans des productions de France Culture dont *l'Atelier de création radiophonique* d'Alain Trutat avec, entre autres, une émission consacrée à Georges Bataille et aux *Écrits de Laure*. Il a déjà à son actif des entretiens littéraires pour le Troisième Programme de la radio belge, notamment avec Pierre Guyotat, en 1967. Les réalisations radiophoniques vont lui servir de banc d'essai pour la direction d'acteur, en lui permettant de se lover dans le souffle de celui-ci. À l'occasion de l'une de ces émissions, Roger Blin le pousse à persévérer dans la voie du théâtre.

Ronse fait son apprentissage de la mise en scène à Bruxelles, au théâtre Poème. En 1968,